

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10ME ANNÉE. SAMEDI, 10 SEPTEMBRE 1892. Vol. XX, No 11

SOMMAIRE :

I Avis. — II Le Quatorzième dimanche après la Pentecôte. — Un triste événement. — IV L'enseignement et le contrôle religieux. — V A. S. E. le cardinal Taschereau. — VI L'éducation. — VII La trappe de St-Norbert. — VIII Cas de conscience. — IX Ordinations. — X Les Frères de la Charité : Ecole de Réforme. — XI Chronique : nominations, etc. — XII Aux prières.

AVIS

{ Archevêché de Montréal,
6 septembre 1892.

D'ici au premier de l'an 1893, la messe du second jour des Quarante-Heures sera celle « *Pro vitanda mortalitate*, » et tous les jours, l'oraison de cette messe sera *de mandato*.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.,
Chancelier.

QUATORZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Ne soyez pas inquiets »

I. La paix de l'âme attire l'Esprit de Dieu ; les agitations et les inquiétudes l'éloignent. Aussi l'effort principal du tentateur consiste-t-il à nous troubler. Tantôt il jette dans notre pensée le doute et le scrupule ; tantôt il altère la sérénité de la confiance ; et son piège ordinaire, c'est de nous inquiéter par rapport aux choses temporelles. Le chrétien n'ignore pas que le travail doit

y pourvoir ; mais il compte sur la bénédiction de Dieu plus que sur les succès de son activité propre. Le Père qui nous a donné la vie est assez puissant pour l'entretenir et la conserver ; il revêt les fleurs des champs, il nourrit les oiseaux, il offre tous les jours un banquet immense à toutes les créatures qui se meuvent dans l'univers. Est-ce que l'homme seul serait oublié ?

N'ayez donc pas d'inquiétudes, dit l'Évangile, et comptez fermement sur la Providence. Dites avec le Psalmiste : « Le Seigneur me guide et prend soin de moi, et il ne permettra pas que je défaille en chemin. »

II. Le chrétien confiant en la divine Providence possède son âme dans une tranquillité constante. Il reçoit de la main de Dieu, avec une soumission toute filiale, les prospérités et les adversités. Il tire avantage des unes et des autres, parce qu'il aime : et l'amour a le secret de tourner tout à bien. Que l'heure de la tribulation sonne, que les orages grondent, que la terre tremble sous ses pieds, il reste debout, appuyé sur le roc de la confiance.

Comment craindrait-il de manquer du pain de la terre, celui qui reçoit tous les jours le pain du ciel ? Comment redouterait-il les privations et les souffrances, celui qui porte sa croix pour vivre et mourir avec Jésus-Christ ?

UN TRISTE EVENEMENT

Notre ville de Montréal est sous le coup d'une pénible épreuve. Il est question depuis quelques jours d'un scandale qui a jeté l'émoi au sein de nos familles. Tout ce qui se répète est-il hors de doute ? Tous les détails qui se donnent sont-ils absolument certains ? L'autorité diocésaine n'a pas été mise en demeure de porter son jugement là-dessus.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'être affligé, et le clergé l'est plus profondément que personne.

Il y a du divin, il y a aussi de l'humain dans l'Eglise. Ce n'est pas sur l'homme que nos convictions religieuses reposent, et les erreurs de l'homme ne sauraient nous faire oublier Dieu ni nous éloigner de lui. Les scandales comme les hérésies

attristent l'Eglise ; ils ne peuvent rien contre elle, et, à leur manière, ils fournissent des preuves de sa divinité.

A l'heure présente, le devoir qui nous incombe est celui de la prière et de la réparation. Les vrais enfants de l'Eglise ressentiront la douleur de leur mère et y prendront une large part. Ce n'est pas une malheureuse défection qui ébranlera leur foi ; ils étoufferont les scandales au lieu de les rendre plus retentissants par des discours ou des écrits, et, comme quelques soit disant catholiques l'ont osé faire, ils ne rendront pas responsable des écarts d'un seul, tout un corps où les fautes sont possibles, sans doute, mais où, grâce à Dieu — c'est le peuple qui l'a proclamé souvent — règne le zèle des âmes, le dévouement, l'amour et le respect du devoir.

L'ENSEIGNEMENT ET LE CONTROLE RELIGIEUX

On a dit dernièrement que le clergé prétendait au contrôle absolu de toutes les branches de l'instruction, dans notre province. Et comme argument à cette prétention, l'on a opposé l'impossibilité où il est d'*enseigner* toutes les sciences qu'il prétend *contrôler*.

Le clergé, à-t-on dit, veut-il contrôler l'enseignement du droit et de la médecine ? Mais qui donc dans ses rangs va-t-il prendre pour professeurs ? Veut-il contrôler l'enseignement des arts mécaniques ? Mais où sont les ingénieurs civils, les mécaniciens et les chimistes dans ses rangs ? Et la science du commerce, de la finance, etc., etc. ? Pourtant c'est justement tout cela que vise le clergé, et c'est là qu'est son grand péché.

On fait ici, qu'on nous permette de le dire, une confusion manifeste : on combat le contrôle avec un argument tiré de l'impossibilité de l'enseignement. Or, *enseigner* soi-même et *contrôler* l'enseignement des autres sont deux choses parfaitement distinctes.

Remarquez que nous n'examinons pas ici la question de la valeur respective de l'enseignement des sciences profanes donné par des ecclésiastiques ou par des laïques, également versés dans ces études et justifiant d'une égale compétence.

Nous ne réclamons pas davantage pour le clergé, à titre spécial et exclusif, le contrôle technique de l'enseignement au point de vue des méthodes, du choix et de la répartition des matières, etc.

Nous limitons la question à un point de doctrine sur lequel on semble avoir provoqué une confusion qu'il importe de dissiper.

Ce point, le voici.

Le clergé, c'est-à-dire l'Eglise, représentée par son corps enseignant et dirigeant, a-t-elle le droit et le devoir de *contrôler*, c'est-à-dire de *surveiller efficacement* toutes les branches de la science profane dans leurs rapports avec la vérité religieuse ?

Or, quel catholique éclairé et sincère en douterait ?

Les sciences philosophiques, sociales, historiques, naturelles et physiques ont de nombreux points de contact avec la théologie dogmatique et morale dont l'Eglise est la gardienne et l'institutrice obligée.

Un coup d'œil rapide suffit pour en convaincre.

La jurisprudence, naturelle ou civile, côtoie sur nombre de points la jurisprudence ecclésiastique et la théologie morale : questions des contrats, du mariage, de la propriété, de l'usure, de l'éducation, de la liberté du culte ou des cultes, des rapports de l'Eglise et de l'Etat et tant d'autres. Le droit civil est l'application autorisée et coercitive des principes du droit et de l'équité naturels aux relations mutuelles des hommes dans la société civile. Or, l'Eglise catholique est la suprême interprète du droit et de l'équité naturels. C'est elle qui doit juger en dernier ressort de la moralité des actes et des lois humaines. Va-t-elle se désintéresser d'un enseignement dont les principes ou les conclusions lésaient l'intégrité de sa doctrine, de ses droits ou de ceux de ses enfants ?

Les sciences médicales n'ont-elles pas à toucher aux grandes questions de l'existence et de la spiritualité de l'âme, du baptême de l'enfant, de la continence et du célibat, de l'emploi des anesthésiques, de la réaction du moral sur le physique, et partant, de l'influence des sentiments et des actes religieux sur l'état morbide des malades ? Dira-t-on qu'un professeur incroyant, indifférent ou mal éclairé donnera sur ces points délicats des leçons conformes à l'orthodoxie catholique et à la pratique traditionnelle de l'Eglise, ou saura exercer sur l'esprit de ses élèves, en prévision de leur pratique professionnelle, la salu-

taire influence d'un croyant convaincu et pratiquant ? Et qui donc, sinon l'Eglise, maintiendra l'enseignement médical à cette hauteur morale et veillera à la composition d'un personnel enseignant qui fournisse tout à la fois des gages à la pureté doctrinale et à la dignité professionnelle ?

Et l'économie sociale et politique ? N'inclut-elle point des principes de droit et de morale naturels dont l'appréciation est de la compétence de l'Eglise ? N'a-t-elle pas à étudier, dans le domaine des faits historiques ou contemporains, l'influence sociale de sa doctrine, de ses institutions et de ses préceptes ? N'y a-t-il pas une économie sociale chrétienne, comme une économie neutre ou littérale, et est-ce au moment où les esprits élevés et sérieux de toute croyance méditent les magistrales leçons de l'Encyclique de Léon XIII, sur la *Condition des ouvriers*, qu'on formera ce terrain épineux et incertain aux surnaturelles lumières de l'Eglise ?

L'histoire elle-même n'est-elle pas trop souvent, aux mains d'écrivains hostiles ou peu consciencieux, une arme systématiquement employée à dénaturer le passé de l'Eglise, à déprécier sa législation et ses institutions, à amoindrir ou à défigurer ses saints et ses grands hommes, à conclure des fautes de ses ministres et de leurs abus de pouvoir à la déchéance ou à l'origine toute naturelle de sa divine mission ? L'Eglise va-t-elle donc permettre à de jeunes chrétiens de s'asseoir à ces leçons qui ébranleront leur confiance en sa maternelle direction ? Va-t-elle livrer sans défense leurs jeunes intelligences, aussi impressionnables qu'inexpérimentées aux théories du fatalisme, du positivisme et du naturalisme, mises en vogue par tant d'historiens contemporains, auxquels ne manquent ni la science, ni le talent, ni la notoriété qui fascinent ?

Et les sciences naturelles, telles que la zoologie, l'anthropologie, la géologie, certaines sciences de mathématiques appliquées, comme l'astronomie, échappent-elles de tout point au contrôle de l'Eglise ? La création du monde, l'origine et l'antiquité de l'homme, l'unité de l'espèce humaine, la réalité du déluge, ne sont-elles pas autant de points scientifiques sur lesquels l'Eglise s'est prononcée par une sentence dogmatique ou sur lesquels la révélation fournit des données qu'il n'est pas permis de méconnaître ?

Ce n'est pas à dire que l'Eglise réclame pour ses clercs, sécu-

liers ou réguliers, le monopole d'un enseignement qu'elle a le droit et le devoir de contrôler, dans le sens que nous venons de déterminer. Nous n'en citerons qu'une preuve concluante, prise dans notre pays qui est surtout ici en cause. L'Université Laval, à Québec et à Montréal, compte deux facultés de droit et de médecine, à Montréal, une école polytechnique affiliée à sa faculté des arts. Or, toutes les chaires de ces facultés sont occupées par des laïques et nous ne sachions pas que les directeurs ecclésiastiques de cette institution aient jamais songé à se substituer à ces messieurs pour commenter le Code ou les Pandectes, décliner les classifications ostéologiques ou enseigner l'art de creuser une tranchée ou d'arc bouter une arche de pont.

Ce serait ici le lieu, si ce n'était trop long, d'exposer la notion complexe et féconde de l'université catholique. La réalisation n'en est peut-être si difficile et si laborieuse chez nous, que parce l'idée n'en est pas suffisamment comprise par tous ceux qui pourraient aider à sa mise en œuvre ! Nulle part mieux que dans ses universités l'Église n'a résolu l'heureux accord de sa surveillance doctrinale avec la libre action laissée aux investigations de l'esprit humain dans le vaste champ des connaissances naturelles.

Mais ceci nous entraînerait trop loin. On a confondu deux choses bien distinctes : l'enseignement et le contrôle religieux de l'enseignement. Nous avons tenu à mettre hors de discussion un point capital sur lequel les catholiques ne sauraient avoir deux opinions.

A S. E. LE CARDINAL TASCHEREAU

Nous regrettons de ne pouvoir publier en entier le poème composé par l'abbé Gingras, pour les noces d'or du cardinal Taschereau, mais nous en citerons au moins quelques strophes.

J'aime les grands soleils couchants.
 Ils baignent le ciel et la terre
 D'une mélancolie austère
 Qui rend leurs charmes plus touchants.

• Et leur lumière est si sereine !
 Leurs calmes rayons sont si doux !
 Mille voix chantent dans la plaine :
 Soleils divins, réchauffez-nous !

Longtemps même avant qu'il s'incline
 Pour disparaître à l'horizon,
 Le vieux soleil sur la colline
 Fait tressaillir chaque buisson.

Tout être en effet se rappelle
 Qu'il tient de lui tous ses bonheurs.
 La fleur lui dit : Si je suis belle,
 Je te dois mes riches couleurs.

Le lac reprend : Si ma surface
 A reflété les feux du ciel,
 Soleil béni, je t'en rends grâce,
 Je suis ton miroir éternel.

Le chêne à son tour lui murmure :
 Ma sève est le sang du soleil :
 Sur la harpe de ma ramure,
 Je pleure à ton déclin vermeil.

Ainsi du grand prélat que la patrie acclame,
 L'astre, toujours aimé, penche vers son couchant,
 Vers lui plus que jamais se retourne chaque âme :
 Car l'approche du soir rend l'astre plus touchant.

Oui, chaque âme vers lui se retourne : on devine
 Quel murmure d'amour va rendre chaque voix.
 J'écoute... et pour bénir cet astre qui s'incline,
 Voici les mille échos qui chantent à le fois.

Des collègues battus, tourmentés par l'orage,
 Pleins d'espoir maintenant, redisent au vieillard :
 « Si nous avons été préservés du naufrage,
 C'est toi qui dissipas les horreurs du brouillard. »

Dans nos grandes forêts cent paroisses nouvelles,
 Ecluses sur le sol au souffle du prélat,
 Le cœur plein de son nom chantent dans leurs chapelles :
 Gloire à lui ! gloire à son ardent apostolat !

Il est venu bénir notre foyer rustique ;
 Il est venu sécher la sueur sur notre front.
 Pour son oreille émue, ah ! la sainte musique,
 C'était, sous nos grands bois, la hache du colon !

Il avait cet accent qui relève et console :
 « Fiers enfants du travail, oh ! vous avez souffert... »
 Il nous ennoblissait de cette autre parole :
 « Le premier laboureur fut mon ancêtre Hébert »

Mais, Muse, pourrais-tu, dans un ingrat silence,
 Oubliant l'éternel honneur de ce pasteur,
 Taire cet hôpital qu'il créa pour l'enfance,
 Qu'il fit sortir du sol, ou plutôt de son cœur ?

D'un millier d'orphelins j'entends la plainte amère.
 Anges de pureté, la honte est sur leur front,
 Ils demandent les bras et le nom de leur mère :
 A leur appel plaintif nul écho ne répond.

Et voici que ces voix, sur l'aile de la brise,
 Jettent à tous les cieux, la note du bonheur :
 A toi, tout notre amour, ô prince de l'Église !
 Nous te donnons la vie, et la joie, et l'honneur !

Tu nous a recueillis dans un berceau sublime,
 Et quand les flots du Nil allaient nous submerger,
 En laissant rayonner ta fête sur l'abîme,
 Tu viens contre la mort, ce soir, nous protéger.

Ton fidèle clergé voulait chômer ta fête,
 Ton Jubilé sacerdotal,
 On voulait couronner ta vénérable tête
 D'un diadème triomphal.

Humble comme un enfant, mais voyant la détresse
 Qui nous jetait sur les chemins,
 Tu leur dis : « Fêtez-moi ; mais que cette allégresse
 Réchauffe mes chers orphelins ! »

Le diocèse entier veut au pied de ton trône
 Répandre l'or à pleines main :
 « Merci, merci pour moi Mais, si l'on veut, qu'on donne
 Pour sauver mes chers orphelins ! »

Il te faudra subir — pour toi dur sacrifice —
 Le feu des encensoirs et des brûlants refrains.
 « Eh bien je subirai, s'il le faut, ce supplice :
 Mais je veux avant tout sauver mes orphelins ! »

Et du sein de la tombe — ou plutôt du ciel même —
 A ce chant d'orphelins d'autres voix font écho.
 Pauvres pestiférés, à votre heure suprême,
 N'avez-vous pas béni le nom de Taschereau ?

Quand, loin du ciel natal, sans famille et sans prêtre,
 Perdu sur ce grand fleuve, avec la fièvre à bord,
 Joyeux comme un ami, vous l'avez vu paraître,
 Pour vous, pauvres mourants il affrontait la mort !

Qu'on célèbre à l'envie les héros de la guerre :
 Mais qu'on n'ignore pas ceux de la charité,
 Cet homme, il a bravé la mort, et pour son frère.
 C'est un héros de plus pour la postérité.

Eminence, pardonne. — Au réveil de l'aurore,
 Quand l'univers redit son hymne solennel.
 Pour répondre à son chant tout le ciel se colore,
 Et Dieu, pour écouter, se penche au bord du ciel.

Eh bien, j'ai salué le chef de notre église,
 Et l'Eglise avec nous tressaille de bonheur.
 En écoutant ma voix — ma faible voix — qu'ils disent :
 C'est l'écho de chaque âme, et c'est le cri du cœur !

Si la Patrie émue à genoux te vénère ;
 Si sa poitrine éclate en hymnes triomphants ;
 Pardonne à ton pays de t'aimer comme un père,
 Et laisse déborder le cœur de tes enfants.

L'Eglise avec amour, l'Eglise avec ivresse,
 Rappelant ses bienfaits de son royal pasteur,
 Pour toi demande au ciel une verte vieillesse,
 Pour toi demande à Dieu de longs jours de bonheur !

L'EDUCATION

Nous tenons à signaler à nos lecteurs les belles paroles prononcées à Québec par M. le Secrétaire provincial, l'Honorable Louis Philippe Pelletier, sur la question de l'éducation.

« Je ne crains pas de l'affirmer ici, déflant toute contradiction :

nos lois scolaires sont les plus grandes, les plus larges et les plus belles qu'il y ait moyen d'avoir pour un jeune pays comme le nôtre, le plus bel exemple qu'il soit possible de suivre, surtout chez un peuple composé d'éléments hétérogènes au point de vue des races et des croyances.

L'éducation de l'enfance appartient à la religion et à la famille ; le pouvoir public la subventionne et les contribuables pourvoient aussi à ses ressources financières. Il est indispensable pour l'enfant dont on veut faire un bon citoyen, qu'on lui apprenne de bonne heure à croire et à prier, car la foi et la prière sont les deux grands biens de l'homme. C'est pourquoi la religion a sa place toute marquée sous le toit de l'école, à cet âge où l'enfant reçoit ses impressions les plus faciles et les plus durables. L'école sans Dieu est un corps sans âme où se préparent le doute et les idées subversives qui font le malheur des peuples. C'est au père et à la mère qu'il appartient d'instruire l'enfant.....

L'enfant grandit, sa jeune âme aura bientôt soif de connaître. Quels sont ceux qui ont droit de choisir pour lui la source vive et pure que son inexpérience ne connaît pas ? C'est son père et sa mère. S'ils en avaient le temps et les facultés, ils devraient donner eux-mêmes à leur enfant le pain béni de l'éducation, mais comme ils ne le peuvent pas, ils ont droit de descendre avec lui l'escalier paternel et d'aller le confier à des institutions de leur choix, auxquels ils délèguent leur pouvoirs, leur autorité et leur mission. »

LA TRAPPE DE ST-NORBERT

Le T. R. Père Dom Antoine, abbé de la Trappe d'Oka, a quitté notre ville mercredi, par le "Toronto", de la ligne Dominion, en route pour Rome, où doit se tenir un chapitre général de tout l'ordre cistercien. Le R. P. Augustin remplacera l'abbé pendant son absence qui durera deux ou trois mois.

Mardi dernier, quatre religieux de l'Ordre de Cîteaux, les RR. PP. Paul et Cléophas et les Frères Urbain et Alphonse quittaient Montréal pour se rendre à St-Norbert, Manitoba, prendre possession de la Trappe fondée par Mgr Taché et M. l'abbé Ritchot. Le P. Louis, nommé Prieur du nouveau monastère, ne pourra quitter Bellefontaine que le printemps prochain. En attendant le Père Paul remplira les fonctions de supérieur de la nouvelle fondation.

Le monastère est bâti dans un endroit charmant, sur les bords d'une petite rivière, à 8 ou 9 milles de Winnipeg, à un mille de la gare du chemin de fer et à dix minutes de l'église de St-Norbert. Les nouvelles constructions s'élèvent

sur une langue de terre entourée d'eau, et ombragée par de beaux arbres qui couvrent les bords de la rivière. La propriété a une superficie de plus de mille arpents. C'est un des endroits les plus pittoresques des environs de Winnipeg, et un lieu de promenade favori pour les habitants de la ville des prairies. Le Père Ritchot prétend qu'autrefois, du temps de la sauvagerie, les indiens se rassemblaient sur les bords de cette rivière pour y faire leurs jongleries diaboliques. Aujourd'hui, ces mêmes lieux retentissent jour et nuit du chant des psaumes et des cantiques en l'honneur du vrai Dieu. La prière, le travail et la pénitence voilà ce que pourront désormais contempler ceux qui visiteront la Trappe de St-Norbert.

CAS DE CONSCIENCE

Sous ce titre, M. Nemours Codré écrit dans l'*Univers* un article qui ne manque pas d'actualité pour notre pays. On y verra quelle ligne de conduite font adopter à un catholique de profondes convictions religieuses ; « La cour des *aldermen* de Londres doit procéder prochainement à la nomination du lord maire de l'année prochaine. Le candidat dont le tour est venu d'occuper « la présidence de la corporation de Londres » est l'*alderman* Knill.

Mais l'*alderman* Knill est catholique, et il a fait savoir à ses collègues qu'il déclinait sa nomination, parce qu'en qualité de catholique, il ne pouvait prendre part au service de « gala » usuel dans la cathédrale protestante de Saint-Paul.

L'objection surprend un peu les journaux de Londres, comme elle a surpris les honorables *aldermen* de la cité. N'a-t-on pas vu il y a deux ans sir Polydore de Keyser, catholique de religion, assister sans embarras au service de Saint-Paul ?

Mais il y a une différence : c'est que sir Polydore de Keyser se souciait médiocrement de la religion de son baptême, tandis que l'*alderman* Knill la prend au sérieux. Et le digne *alderman* aime mieux renoncer aux honneurs de la « chaire civique » qu'enfreindre les préceptes de sa religion. Il répète à sa manière la belle parole d'O'Connell à qui on reprochait un jour de n'avoir point assisté au service protestant célébré pour les obsèques de Canning, envers qui le tribun Irlandais professait une véritable affection : « Nous autres, catholiques, nous prions pour tous les hommes, mais pas avec tous. »

Le « loyalisme » que le grand O'Connell montrait en toute

choses envers la religion catholique, n'a nullement nui au succès de sa prodigieuse carrière. Ceux même parmi les Anglais qui n'aiment point sa religion, estiment et respectent l'homme.

Nous serions bien trompés si la noble déclaration de l'*alderman* Knill ne lui conciliait pas le respect de ses concitoyens. Qu'il soit nommé lord-maire ou qu'il soit écarté, peu importe : il aura rendu témoignage de sa foi et donné un noble exemple.

Et c'est le collège des *aldermen* de Londres qu'on pourra justement taxer d'intolérance si, après avoir voulu pour lord-maire d'un juif comme Isaacs, qui a mal tourné d'ailleurs, il repoussait un catholique anglais comme l'*alderman* Knill.

ORDINATIONS

Le 24 août 1892, Monseigneur l'archevêque de Montréal, à fait à Joliette les ordinations suivantes :

Tonsure : MM. Joseph Horace Champagne ;

Romulus Comtois ;

Joseph Cournoyer ;

Hildedge Ducharme ;

Joseph Hénault ;

Louis Laporte ,

Louis Marion ;

Ovide Charles Mousseau ;

Étienne Dessert ;

Romulus Bellerose ;

Honoré Houle ;

Arthur Moreau ;

Ordres Mineurs : MM. Jean-Baptiste Bérard ;

Sinaï Dubeau ;

Charles Lippé.

Sous Diaconat : M. Thomas Préville.

Diaconat : MM. Henri Martel ;

Alfred Pelletier ;

Henri Boisvert ;

Albert Leveillé.

Prétrise : M. Wilfrid Geoffroy.

Le 28 août 1892, à la cathédrale :

Tonsure : MM. Albert Perrcault ;

Henri Dubreuil.

Ordres Mineurs : MM. Evariste Chevalier ;
Eugène Guilbeault ;
Remi Contant ;
Eustache Bourgouin ;
Zénon Thérien.

Sous Diaconat : M. Clément Kobillard.

Diaconat : M. Gustave Bernèche.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

L'École de Réforme de Montréal

(Suite).

Le 16 janvier 1873 on recevait dans les bâtiments de la Réforme 74 délinquants des plus jeunes venus de l'ancienne école. et le lendemain 64 plus âgés.

Ces derniers arrivaient enchaînés deux par deux, présentant le plus triste spectacle. Misérablement vêtus, l'air farouche, de la bête sauvage traquée dans sa tanière, le blasphème à la bouche, ils affichaient hautement leur mépris pour tout ce qui ressemblait à l'autorité.

Voilà les délinquants que l'on remettait aux mains des Frères, et que ceux-ci se chargeaient de garder dans une maison où grilles et verrous étaient inconnus.

L'entreprise était osée et les Frères eux-mêmes avaient de sérieuses inquiétudes. Ils espéraient en peu de temps conquérir ces natures rebelles, au cœur endurci par une discipline exagérée qui ne connaissait que les punitions corporelles pour venir à bout de la résistance. Mais il fallait se faire aimer et respecter du premier coup.

Ils y réussirent plus aisément qu'ils ne l'espéraient. On brisa les chaînes des délinquants ; au lieu de cellules cadenassées, on leur donna des dortoirs vastes et aérés ; à la vaisselle de fer qu'ils avaient à l'ancienne école, on substitua la vaisselle ordinaire ; on leur permit de prendre leurs récréations dans de larges salles. Seulement on sépara immédiatement les petits des grands.

Malheureusement les ateliers n'étaient pas encore organisés et, pendant une quinzaine, on ne put occuper ces enfants et ces adolescents au travail manuel qui devait être leur sauvegarde contre les mauvais conseils et les suggestions dangereuses.

C'est alors qu'ils fomentèrent une révolte promptement

réprimée que les frères prévenus ne pouvaient empêcher. Pendant une nuit, ils firent un vacarme épouvantable, brisant une porte, éteignant le gaz. Le frère Eusèbe, par sa seule présence, au milieu de ces forcenés, rétablit l'ordre, sans d'autres paroles qu'un mot dit à propos, en reprenant doucement un des plus turbulents : " mon enfant qu'avez-vous fait là ? c'est mal." La police n'intervint même pas et, sans autre force que l'ascendant moral, la révolte fut arrêtée.

Les frères restèrent maîtres du terrain et les enfants, domptés par cette douceur à laquelle ils ne s'attendaient pas, acceptèrent docilement cette nouvelle autorité si différente de l'ancienne et qui ne s'adressait qu'au cœur.

Depuis lors, il n'y eut pas d'autre révolte à l'établissement des Frères.

Cet incident avait lieu le 26 janvier 1873. Un chapelain, M. l'abbé Thérien, venait d'être nommé ; à lui incombait le soin de continuer la mission si bien commencée par les Frères.

Une retraite, inaugurée peu de temps après, donnait les meilleurs résultats ; à la même époque on ouvrait les ateliers, et la maison entraît véritablement dans son rôle d'école de réforme.

* * *

De nombreuses augmentations ont été faites à l'établissement depuis 1873 : Construction de la chapelle donnée par M. Larocque et sa famille, ateliers et classes agrandis chaque année, pour répondre aux besoins créés par le nombre croissant des délinquants. En visitant l'école, nous donnerons la description de ces diverses constructions élevées successivement, selon les exigences tout en observant un plan assez régulier. Mais nous voudrions auparavant montrer, en quelques mots, le système suivi par les frères de la Charité dans la réforme de leurs pensionnaires. (*A suivre*).

CHRONIQUE

* * * Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

MM. Alfred Larocq, curé de Laprairie ;
Ovide Dubois, curé du St-Esprit ;
Louis Thifault, curé de St-Liguori ;
Alfred Houle, curé de St-Léonard de Port-Maurice ;

Joachim Mallet, curé de l'Isle Bizard ;
 Joseph Giguère, curé de St-Luc ;
 Louis Casaubon, curé de Ste-Théodosie ;
 L. J. Vigneault, curé de Notre-Dame de la Merci et de
 Camille Rochon, curé de St-Hyppolite ; [St-Emile ;
 J. G. Forbes, curé de Caughnawaga ;
 Gaspard Dauth, vicaire à St-Lin ;
 J. Cabana, vicaire à St-Vincent de Paul de l'Isle Jésus ;
 U. Ethier, vicaire à St-Jérôme.

* * Le R. P. Dion. Père de Ste Croix, supérieur du collège de St Laurent, nommé récemment procureur général de son institut, vient de partir pour Rome où il devra résider.

* * Les propriétés de l'Œuvre et Fabrique de Ste Cécile de Valleyfield vont passer à la corporation épiscopale de cette ville. Une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et des franc-tenanciers de la paroisse de Ste Cécile de Valleyfield a eu lieu le 28 août à ce sujet.

* * M. le chanoine Leblanc vient d'être nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres, en remplacement de feu M. Le grand vicaire Maréchal. On sait le pieux lien qui unit depuis longtemps ces deux églises. Il y a toujours un prêtre de Montréal parmi les chanoines honoraires de Chartres et un prêtre de Chartres parmi les chanoines honoraires de Montréal.

* * Les élections générales de la Société des Artisans Canadiens-Français ont eu lieu la semaine dernière.

Cette société compte aujourd'hui 7,500 membres. Pendant le semestre écoulé, elle a payé \$22,000 00 aux héritiers des membres décédés, et \$11,442.79 à ses malades. Au dernier semestre la valeur de la société était de \$70,115.73 ; au 30 juin dernier cette valeur s'était accrue de \$11,393.00.

Le capital de la société des Artisans est donc aujourd'hui de \$81,507.82.

* * N. S. P. le Pape a fait officiellement remercier le roi des Belges d'avoir confié aux soins des Jésuites la direction des missions religieuses dans le Congo belge.

* * Le jour de la fête de saint Joachim, Léon XIII, après avoir reçu les souhaits des dignitaires du Vatican, a tenu cercle. Il a parlé notamment de Christophe Colomb, l'une des gloires du catholicisme, et de la nouvelle église de Saint-Joachim qu'on érige dans le quartier des Prati par souscription publique, à l'occasion du jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

A l'occasion de la fête de l'Assomption et de la fête de saint Joachim, le Saint-Père a fait distribuer par son aumônier secret, Mgr F. Cassetta, la somme de quinze mille francs, dont douze mille comme secours aux familles pauvres de Rome, et le reste comme allocation à des ecclésiastiques dans le besoin, et à des institutions de charité.

. La période des fêtes du Jubilé de Léon XIII a été fixée du 15 octobre 1892 au 30 avril 1893. C'est dans cette période de temps que le Pape recevra les pèlerinages.

Il n'y aura cependant pas de fêtes extraordinaires comme au dernier jubilé, sauf la messe que le Pape célébrera solennellement à la basilique vaticane.

Les premiers sont annoncés. Ce sont ceux des Espagnols et des Alsaciens, qui arriveront le 13 ou 14 octobre. Ces derniers, qui voulaient se rendre à Rome vers la fin de septembre, ont reçu avis que le Pape ne pourrait les recevoir avant le 15 octobre.

. M. le curé de Saint-Malo, (France), dans un rapport où il exposait les sacrifices que s'imposent ses paroissiens pour la création de la nouvelle école chrétienne, a cité ce trait admirable :

L'école venait d'être laïcisée ; une pauvre vieille fille vient trouver le bon pasteur et lui dit : « M. le curé, j'ai 250 francs dans mon armoire ; ce sont les économies de toute ma vie. Je veux vous les donner pour les petits enfants de Saint-Malo, pour qu'on continue dans l'école à leur parler de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge. » M. le curé refusa. La pauvre fille insista : « Il faut bien peu de chose, dit-elle, au petit oiseau de l'air pour vivre ; il faut bien peu de chose à la pauvre fille, dans sa mansarde, pour servir le bon Dieu et se préparer à mourir. »

. Un horrible crime a été commis en Italie. Mgr l'évêque de Voligno, venant de Florence où il avait passé quelques jours, retournait à sa ville épiscopale lorsqu'il a été assassiné dans un wagon du chemin de fer aux environs de la station d'Assise. Le meurtrier a été arrêté. On dit que c'est un serrurier de l'érouse. Il avait encore sur lui l'anneau épiscopal qu'il avait dérobé. Il n'avait pas eu le temps d'achever son vol, voulant sauter à bas du train penlant qu'il ralentissait sa marche.

. Un pieux jeune homme demandait un cilice à un religieux, afin de parvenir plus facilement à mortifier ses sens ; le religieux, homme sage et prudent, fit un signe de croix sur sa bouche en disant : « Soy-z certain, mon cher ami, qu'il n'y a pas de meilleur cilice que de veiller constamment sur ce qui sort par cette porte. »

AUX PRIÈRES

Rose Anne Lanciault, épouse de Frédéric Sareault, Cohoes N. Y.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,
leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.